



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	21
Votants par procuration	6
Absents	8
Total des votes	27

3.2

L'an deux mille vingt six, le dix sept février, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 février 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, Mme Sonia QUESNEY, Mme Corinne RUBETTI, M. Mathurin MESNIER, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Vanessa DUVAL à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Mauricette ROSA à Mme Laurette MONLON, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Corinne RUBETTI, M. Sébastien ANFRAY à Mme Florence MOUCHEL, M. Mikaël CHEVREAU à Mme Florence GAUTIER, M. Kévin MAUVIEUX à Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS ABSENTS :

M. Claude BIERRY, Mme Myriam VANNIER, Mme Dominique RETUREAU, M. Christian BOISSY, M. Bruno DEPLANQUES, M. Pascal MARE, M. Djibril GUENNI, M. Kévin LEFRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe CANTELOUP

N°DEL_0007_2026 Vente de deux terrains à bâtir appartenant au domaine privé de la commune sis rue Pierre Mendès France/Avenue Jean Monnet et cadastrés section AS n°169 et 170.

La commune de Pont-Audemer est propriétaire de 2 terrains à bâtir situés rue Pierre Mendès France et Avenue Jean Monnet cadastrés :

- Section AS n°169 – Rue Pierre Mendès France - d'une contenance de 660 m².
- Section AS n° 170 – Avenue Jean Monnet - d'une contenance de 566 m².

Cette commercialisation se fera dans un premier temps par les services de la Mairie.

Dans un second temps, en cas de besoin, la présente commercialisation pourra être déléguée aux services négociation des études notariales de Pont-Audemer.

Il pourra également avoir recours à la plateforme de vente AGORASTORE avec laquelle la collectivité a signé une convention de partenariat.

Dans le but de cette cession, le service des domaines a été consulté le 26/02/2026. La valeur a été reçue le 16 décembre dernier.

Aussi, le prix de mise en vente sera de 50.000,00 € net vendeur/parcelle, frais d'acte à la charge des acquéreurs.

Etant précisé que les parcelles pourront être vendues à un même acquéreur. Dans ce cas, le prix de vente sera cumulatif.

Dans le cas d'un recours à un intermédiaire pour la commercialisation, les honoraires de négociation seront supportés par les acquéreurs.

Le prix de vente minimum acceptable dans le cadre d'une négociation sera celui indiqué sur ledit avis de valeur, frais d'acte et commission de négociation à la charge des acquéreurs.

Il est proposé de confier à Maître Céline GRIEU, notaire à Pont-Audemer, la charge de la constitution du dossier d'usage et la réitération de l'acte de vente et de ses éventuelles annexes.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune.

VU l'article L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée par le conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

VU l'article 1591 du code civil ;

VU la délibération n°68-2024 portant modification des attributions exercées par le Maire au nom de la commune.

CONSIDERANT que les terrains cadastrés section AS n°169 et 170 permettent de créer une offre de terrains à bâtir dans le centre-ville de Pont-Audemer.

CONSIDERANT que la cession de la propriété relève d'une bonne gestion du patrimoine communal,

CONSIDERANT l'avis des domaines rendu le 16 décembre dernier.

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **D'AUTORISER** la vente des parcelles de terrain à bâtir sises rue Pierre Mendès France et Avenue Jean Monnet cadastrées section AS n°169 et 170 pour un prix de mise vente à 50.000,00 € net vendeur/parcelle, frais d'acte à la charge des acquéreurs ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accepter une offre d'achat dans la limite de la valeur de l'avis des domaines ;
- **D'AUTORISER** la réalisation des diagnostics obligatoires dans le cadre d'une vente immobilières ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son Représentant, à signer un mandat de vente au profit des études notariales de Pont-Audemer pour la commercialisation dudit bien, les frais de négociation étant à la charge des acquéreurs ;

- **D'AUTORISER** le recours à la plateforme AGORASTORE pour la mise en vente desdits biens et de signer la convention s'y correspondante ;
- **DE DESIGNER** l'étude de Maître Céline GRIEU, notaire à PONT-AUDEMER, pour accomplir les formalités successives permettant d'aboutir à la concrétisation de cette transaction foncière et notamment la purge de tous droits de préemption ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son Représentant, à signer tout document relatif à ce dossier en ce compris les mandats de vente et l'acte de vente ;
- **DE DECIDER** d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses et de recettes correspondantes à cette cession.

Pont-Audemer, le 17 février 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance

Christophe CANTELOUP

Alexis DARMOIS